

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-69-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

N° 69/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 15 avril 2024

Objet de la délibération :

Prolongation du bail avec Guillin Emballages pour la déchetterie provisoire et convention avec la Ville d'Ornans

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le neuf avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs de la ville d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMANNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Danièle FIETIER à Claude CURIE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Sébastien LAITHIER à Patricia LABERTERIE, Patrick TELES à Marie-Christine LEGAIN, Colette GROLEAU à Estelle BOURNEZ

Suppléé(e)s Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFRAISNE

Excusé(e) Jean-Marie DONEY, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine VERNEREY, Pascal GOSSE, Sarah VIONNET, Romuald MAUGAIN

Absent(e)s Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme GUILLAME Isabelle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la délibération n° 122/20 du 17 décembre 2020 autorisant le Président à signer avec Guillin Emballages une convention d'occupation précaire pour le terrain d'assiette de la déchetterie provisoire pour un loyer annuel de 9600 € TTC,

Vu la délibération communale de la ville d'Ornans du 15 décembre 2021 de prise en charge pour moitié de ce loyer, soit 4800 € TTC,

Vu la date d'échéance de cette convention au 30 juin 2024.

Considérant les délais administratifs pour faire aboutir le projet d'Eco centre, Sollicitée l'entreprise a accepté de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2025.

Invité à se prononcer, le Conseil, à l'unanimité :

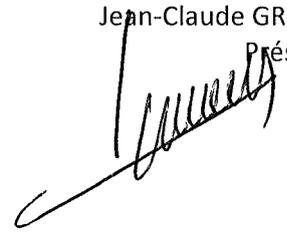
- valide l'avenant à la convention d'occupation précaire signée avec Guillin Emballages portant le délai au 31 décembre 2025,
- autorise le président à le signer ainsi que la nouvelle convention financière avec la ville d'Ornans pour une prise en charge à parts égales du loyer.

Fait et délibéré en séance, le 09.04.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-69-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024